

# S'inscrire à l'école, mais aussi au car !

## Attention

**L'inscription sera définitive uniquement au paiement courant août.**

Tout paiement hors délai sera à effectuer directement au Trésor Public de Questembert, situé Bd S<sup>t</sup> Pierre.  
L'accès au car sera refusé jusqu'à réception de la vignette, après paiement.

## Modalités

**Jusqu'au  
25 mai**

### Préinscription

Compléter la fiche d'inscription au bureau des transports scolaires pour les nouveaux inscrits. Pour les réinscriptions, renvoyer la fiche reçue par courrier.

**Du 16 août  
au 7 septembre**

### Validation de l'inscription

Paiement et obtention de la vignette sur place ou par courrier (voir ci-contre).

## A fournir lors du paiement

### Au bureau

- une photo d'identité
- le règlement intérieur signé.
- un moyen de paiement : carte bancaire, chèque ou espèces (présenter l'appoint).

**OU**

### Par courrier

- une photo d'identité
- le règlement intérieur signé.
- une enveloppe timbrée à 21g.
- un chèque à l'ordre du Trésor Public (noter le nom de l'enfant au dos du chèque).

Syndicat  
Transports Scolaires  
(SITS)

Place du G<sup>al</sup> de Gaulle - BP14  
56230 Questembert  
sits-questembert@wanadoo.fr

02 97 26 1154  
06 88 20 03 68

Ouvert en semaine  
de  
9h00 à 12h00  
et  
14h00 à 17h00

